Informations de base	
2014/0164(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Mesures que l'Union peut prendre au regard de l'effet combiné des mesures antidumping ou compensatoires et des mesures de sauvegarde. Codification **Subject** 6.20.02 Contrôle des exportations/importations, défense commerciale, obstacles au commerce	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	